



CUMUNITÀ  
**D'AGGLUMERAZIONE**  
DI BASTIA

**CUNSIGLIU DI U 8 APRILE 2024**

*CONSEIL DU 8 AVRIL 2024*

**ORDINE DI U GHJORNU**

*ORDRE DU JOUR*

**Compte-rendu du Conseil communautaire du 18 mars 2024**

**Information sur les délibérations et décisions prises par le Bureau et le Président sur délégation du Conseil communautaire**

\*\*\*\*\*

**1. Budget Primitif 2024**

Rapporteur : Louis POZZO DI BORGO

**2. Demande de garantie d'emprunt de la régie « les eaux du pays bastiais » (Acqua Publica) - acquisition du siège de la régie - Nouveaux taux et échéance**

Rapporteur : Pierre SAVELLI

**3. Gestion des eaux pluviales urbaines - Proposition de prolongation de la durée de validité des conventions de délégation temporaire passées avec les communes membres**

Rapporteur : Gérard ROMITI



CUMUNITÀ  
D'AGGLUMERAZIONE  
DI BASTIA

**CUNSIGLIU DI U 18 MARZU 2024**

*CONSEIL DU 18 MARS 2024*

**RESU CONTU**

*COMPTE RENDU*

**L'An Deux Mille Vingt Quatre, le 18 mars à 17h00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGIO, sur convocation en date du 12 mars 2024.**

**PRÉSENTS :** BATTESTI Gilles, BERTOLUCCI Marie-Christine, BIAGGINI Jean-Jacques, CALLIER Jeanne, DE GENTILI Emmanuelle, GIAMARCHI Marie-Dominique, LACAVE Mattea, LEONARDI Jean-Charles, LORENZI Thérèse, LOMBARDO Florence, MONDOLONI Jean-Martin, MORGANTI Julien, MUSSIER Emma, PADOVANI Marie-Hélène, PELLEGRINI Leslie, PERETTI Philippe, PETRI-GUASCO Emmanuel, PERFETTINI Martine, POLIFRONI Bruno, POLISINI Ivana, POZZO DI BORGIO Louis, ROMITI Gérard, ROSSI Michel, SALGE Héléne, SAVELLI Jean-Michel, SAVELLI Pierre, SIMONI Pierre-Baptiste, TIMSIT Christelle

**ONT DONNE POUVOIR :**

LINALE Serge à ROMITI Gérard  
MALAFRONTI Christine à BERTOLUCCI Marie-Christine  
COLOMBANI Carulina à LACAVE Mattea  
PADOVANI Jean-Jacques à PADOVANI Marie-Hélène  
SIMONPIETRI Pierre-Michel à POZZO DI BORGIO Louis  
TIERI Paul à SAVELLI Pierre

**ABSENTS :**

MASSONI Jean-Joseph, MILANI Jean-Louis, PIPERI Linda, SIMEONI Gilles, VESPERINI Françoise, ZUCCARELLI Jean

**QUORUM : 21**

M. SIMONI Pierre-Baptiste est désigné secrétaire de séance.

**Compte-rendu du Conseil communautaire du 19 février 2024**

**Adopté à l'unanimité.**

**Information sur les délibérations et décisions prises par le Bureau et le Président sur délégation du Conseil communautaire**

**Adopté à l'unanimité.**

\*\*\*\*\*

## **1. Approbation du Compte Financier Unique 2023 des Budgets : Principal, Collecte et traitement des déchets, Transports, GEMAPI**

Rapporteur : Louis POZZO DI BORGO

Le Conseil doit élire un nouveau Président de séance (art.2121-14 du CGCT) pour le vote du compte financier unique du Budget principal et des trois Budgets annexes.

Le Président demande de ne pas recourir au scrutin secret : **adopté à l'unanimité**

Pierre SAVELLI, 1<sup>er</sup> vice-président, est élu Président pour le vote du CFU.

Après avoir présenté le rapport des CFU, le Président quitte la salle pour le vote.

Pierre SAVELLI, fait procéder au vote comme suit :

- Compte financier unique du Budget Principal
- Compte financier unique du Budget Collecte et traitement des déchets
- Compte financier unique du Budget Transports
- Compte financier unique du Budget GEMAPI

### **Adopté à la majorité**

Contre : Julien MORGANTI

Abstentions : Hélène SALGE, Jean-Martin MONDOLONI

Au terme du scrutin, le Président reprend son siège.

## **2. Rapport d'Orientation Budgétaire 2024 (ROB)**

Rapporteur : Louis POZZO DI BORGO

Le Président fait une présentation détaillée du document.

Prise de parole : Hélène SALGE, Jean-Martin MONDOLONI, Julien MORGANTI, Michel ROSSI, Philippe PERETTI.

Le Président répond point par point à l'ensemble des intervenants.

**Le Conseil prend acte de la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire, des annexes « Verdissement du Budget/Développement durable » et « Égalité hommes/femmes » ainsi que du débat qui a suivi.**

**DÉPART DE MICHEL ROSSI – POUVOIR A EMMA MUSSIER**

## **3. Avenant n°2 au marché n°21003DT - lot n°6 (accord cadre de fourniture en matériaux et matériels divers pour le centre technique communautaire - Lot n°6 : matériel électrique)**

Rapporteur : Louis POZZO DI BORGO

**Adopté à l'unanimité.**

**4. Marché 24002DDET - Assistance technique, administrative et financière relative à la définition et la conduite de projets dans le cadre des programmes INTERREG 2021-2027 (Attribution par CAO)**

Rapporteur : Louis POZZO DI BORGO

**Le Conseil prend acte à l'unanimité de l'attribution du marché par la CAO.**

**5. Approbation du Contrat de Ville 2024-2030**

Rapporteur : Emmanuelle de GENTILI

**Adopté à l'unanimité.**

**6. Approbation de la modification de l'article 1<sup>er</sup> « périmètre, dénomination » des statuts du SYVADEC – Adhésion de la ComCom de l'ORIENTE**

Rapporteur : Louis POZZO DI BORGO

**Adopté à l'unanimité.**

**7. Marché 23011DTIST – Travaux de modernisation du stade Armand Cesari (Attribution par CAO)**

Rapporteur : Louis POZZO DI BORGO

**Le Président présente le marché alloti en 15 lots séparés.**

**Le Conseil prend acte à l'unanimité de l'attribution des lots par la CAO (3 lots déclarés sans suite et relancés).**



CUMUNITÀ  
D'AGGLUMERAZIONE  
DI BASTIA

**DELIBERATIONS PRISES PAR LE BUREAU SUR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE (Article L.5211-10 du CGCT)**

DATE	OBJET	MONTANT
25/03/2024	Attribution d'une subvention - Salon du Chocolat et des Délices de Corse 2024	7 500 €
	Attribution d'une subvention - Festival Musica Pizza e Pasta 2024	2 000 €

**DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT SUR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE (Article L.5211-10 du CGCT)**

DATE	OBJET	MONTANT
25/03/2024	Achat de 11 défibrillateurs	16 280 € HT
25/03/2024	Contrat de maintenance défibrillateurs	4 899 € HT
25/03/2024	Prestations services vétérinaires - fourrière animale	2 000 € HT mini et 20 000 € HT maxi
18/03/2024	Avenant 1 marché 2022-001ENV - Contrat Objectif Territorial - Prolongation du délai contractuel de la mission	xxxxxxxxxxxxxxxxxxx
15/03/2024	Sondages géotechniques "Friches Mattei" - Société ROCCA E TERRA	24 970 € HT
14/03/2024	Honoraires avocat - Mission conseils juridique gestion fourrière animale	10 000 € maxi
14/03/2024	Vente tènement foncier ZAC Erbaiolu à SAS BVP INGENIERIE (réalisation ensemble immobilier de bureaux) - 1 469 m2	249 730 € HT
12/03/2024	Autorisation d'ester en justice - Référé précontractuel Bureau GDA (marché 23007DTIST Lot 2)	xxxxxxxxxxxxxxxxxxx
07/03/2024	Acquisition véhicule léger d'occasion pour Direction des travaux	13 485,63 € HT



DEVIS SIGNES PERIODE DU 12 MARS 2024 AU 29 MARS 2024

ATTRIBUTAIRE	OBJET	MONTANT TTC en €	IMPUTATION AU SERVICE	BUDGET
POWER LIVE VIDEO SONORISATION ECLAIRAGE	Matériel audiovisuel du tiers-lieu A VELA	25 770,00	3ECO	BP
AREA EQUIPEMENT	COSEC PEPITO FERETTI REMPLACEMENT BARRE DE SEUIL	1 890,90	7MAINT	BP
CORSE VIDEO COM	Travaux sur blocs autonomes de sécurité suite à la vérification 2024 ZAE maison du parc	200,20	7MAINT	BP
CORSE VIDEO COM	Travaux sur blocs autonomes de sécurité suite à la vérification 2024 LMI ZAE	300,30	7MAINT	BP
EDF AGENCE HAUTE CORSE AGENCES D EXPLOITATION	Raccordement électrique fourrière animale	33 373,79	7DT	BP
ETTORI TADDEI MOSCONI ETM	tête de robinet clé tête inviolable stade du Fango	24,54	7MAINT	BP
ETTORI TADDEI MOSCONI ETM	achat écran toiture esterre stade armand cesari	186,33	7MAINT	BP
HYDIS	achat matériel régie maintenance pince a déchets gel hydroalcoolique stock	775,63	7MAINT	BP
CORSE GAZ	Recharge de 2 bouteilles de gaz Arcal Speed pour ferronnerie	358,10	7DT	BP
FRANCESCHETTI SPORTS	Matériel cosec pepito ferretti	350,00	2SPORT	BP
PONZEVERA ETS	Bouteille d'azote Air Liquide pour plombier pour déplacement des climatisation	594,84	7DT	BP
HOTEL PORT TOGA SAS FLOREO	Réservation hôtel séjour pour Jury ACES Europe	776,80	2SPORT	BP
BIANCHI ETABLISSEMENTS SONEPAR FRANCE DISTRIBUTION	achat matériel électrique pour la fourrière	808,63	7DT	BP
ETTORI TADDEI MOSCONI ETM	ACHAT MEUBLE SOUS EVIER + EVIER stade du bastio	199,60	7MAINT	BP
BASTIA PUBLICITE	réalisation d'un panneau aluminium composite fourrière animale	103,20	7DT	BP
CORSICAWEB CREATION SITES INTERNET	Module réservation site Avvià	4 158,00	3ECO	BP
CORSICAWEB CREATION SITES INTERNET	Nom de domaine Avvià	228,00	3ECO	BP
CORSICAWEB CREATION SITES INTERNET	Maintenance site Avvià 2024	2 250,00	3ECO	BP
KALLISTOUR VOYAGES BASTIA	Billets d'avion jury ACES Europe du 9/04/24 au 11/04/24	985,92	2SPORT	BP
MANNINO PLOMBERIE	Recherche de fuite non destructive stade Miomo Sur arrosage automatique Moyens utilisés : Gaz traceur et manomètre	299,99	7MAINT	BP
PIETROTTI ENERGIA CORSA FREDERIC	Remplacement des ampoules SALLE GYM SALLE COMBAT Travaux effectués à l'échelle SALLE TENNIS DE TABLE cosec de l'arinella	812,00	7MAINT	BP
MONTI ANTONY VICTOR FRANCOIS	Remise en état sur place de quatre portillons en acier galvanisé endommagés. (accès pelouse par tribune Nord).stade armand cesari Réajustement	720,00	7MAINT	BP
CORSE GESTION DE RESEAUX	Devis prestation CSPS	9 288,00	1RISQ	BP
POYO CHANZA TTBAT ERIC	Intervention sur un portail en galvanisé deux vantaux. Reprise des gonds soudés et du système de fermeture. Reprise de peinture galvanisée. stade armand cesari	400,00	7MAINT	BP
MANNINO PLOMBERIE	Remplacement d'un mitigeur de lavabo tennis de furiani	419,80	7MAINT	BP
POYO CHANZA TTBAT ERIC	Fourniture et pose de deux bâches de protection tenues par des rails en acier en partie haute. Bâches en toile PVC renforcé M2 stade erbajolo	2 400,00	7MAINT	BP
CEP CORSE ELECTRICITE PROTECTION	Forfait Présence astreinte électrique pendant le match du 23 Mars 2024. Contrôles et diagnostics en amont.	444,00	7MAINT	BP
TECHNI CONTACT MD2I	Achat de 40 chaises pour toutes structures sportives et autres	1 517,76	2SPORT	BP
LUCCISANO A STELLA FIURITA	Coussin de fleurs décès	100,00	9PFMR	BP
MUSES GIORDANO CAROLINE	Décoration protocole	273,00	9PFMR	BP
NOV'IN	Renouvellement des abonnements DATI pour la période 13/6/24 au 13/06/2025	1 152,00	PREV	BP
AFC CONSULTANTS	Assistance à la passation de marchés assurance construction	7 800,00	PAT	BP
ETTORI TADDEI MOSCONI ETM	Bombes spray peinture Top Isol pour reprise placo suite fuite évacuation R+1 Tiers-Lieu	156,82	7DT	BP
CORSE COLLECTIVITES SOFICA	Achat veste 6XL pour Régie Maintenance	128,41	7MAINT	BP
ETTORI TADDEI MOSCONI ETM	achat matériel stock maintenance et stade de miomo	100,57	7MAINT	BP
EDITIONS ICONE GRAPHIC	Mise à jour clé USB formateur SST - Sauveteur Secouriste du Travail	63,30	PREV	BP
PONZEVERA ETS	Raccords et coudes PVC pour évacuation plomberie - consommable	121,20	7DT	BP
CORSE INSPECTION	Inspection Télévisuelle de drains Stade de rugby Erbajolo - Autocontrôles	1 776,00	7DT	BP
RESSOURCES CONSULTANTS FINANCES	Analyse Financiere 2024	10 800,00	FINAN	BP
KONE SOCIETE FRANCAISE DES ASCE NSEURS	TRAVAUX DE REMISE EN SERVICE Installation d'une téléalarme KRM avec GSM 4G KONE tribune nord stade A CESARI	2 480,38	7MAINT	BP
SIGEC	Astreintes électriques générales au stade Armand Cesari pour les 5 derniers matchs de la saison.	7 700,00	7MAINT	BP
JOEL GRENIER CONSULTANT FONCIER	DUP, négociations foncières, expropriation et procédures foncières connexes	3 576,00	PAYE	BP
DENIS FUMAT	Assistance logiciels finances totem mars 2024	3 000,00	FINAN	BP
EN SPORTS	Stickers fond blanc logo CAB SDS	84,00	2SPORT	BP

ATTRIBUTAIRE	OBJET	MONTANT TTC en €	IMPUTATION AU SERVICE	BUDGET
MONTI ANTONY VICTOR FRANCOIS	Remise en état portail stade Erbajolo (accès au parking vestiaires)	1 620,00	7MAINT	BP
ETTORI TADDEI MOSCONI ETM	achat boîte inviolable encastrée	99,04	COLL	CO
FASS CORSE	achat de 2 serrures batteuses a entrainement pour la collecte	36,72	COLL	CO
PHARMACIE PASQUALINI	Achat trousses de premier secours pour véhicules collecte	1 843,34	COLL	CO
AFPA ENTREPRISES	Socle de connaissances et de compétences professionnelles CleA	635,00	PAYE	CO
FIOR'PRINT	impression d'affiches et de flyer (supports de com tri)	1 614,00	COLL	CO



CUMUNITÀ  
D'AGGLUMERAZIONE  
DI BASTIA

# BUDGET PRIMITIF

*Budgets : Principal, Collecte et traitement  
des déchets, Transports, GEMAPI*



**2024**



## **BUDGET PRIMITIF 2024**

*Budgets : Principal, Collecte et traitement des déchets, Transports, GEMAPI*

Le vote du budget primitif constitue l'acte majeur du cycle budgétaire annuel d'un EPCI.

La création d'un Budget Annexe collecte et traitement des déchets et la modification du plan comptable avec le passage en M57 entraînent une discontinuité dans les présentations, les résultats, les prospectives.

En retour, nous constatons une capacité accrue dans la précision du pilotage budgétaire et une plus grande finesse dans les projections, d'autant que le DOB 2024 a bénéficié d'une analyse financière rétrospective et prospective particulièrement détaillée, qui doit permettre d'éclairer le vote des budgets 2024 de manière efficace avec une projection calée sur 2027.

Globalement, les bons résultats de 2023 permettent d'envisager un moyen terme positif dans nos projections qui sont calées au-delà de la présente mandature et pour le Budget Annexe Transports sur la durée de la future DSP, à savoir 2031.

Pour autant, la question des déchets reste prégnante et constitue avec désormais le Budget Annexe Transports deux éléments clefs du processus d'équilibre financier de la CAB dans un contexte de très forts investissements.

La structure des recettes de la CAB est également un point de vigilance très important avec une hyper sensibilité de la fraction de tva aux contextes économiques français et internationaux et une baisse globale des dotations « historiques ».

L'année 2023 a vu le règlement définitif des différents rappelé par la Chambre Régionale des Comptes (transferts des actifs de la régie des eaux Acqua Publica et l'OEHC) avec des prises en charges très importantes de régularisations d'écritures et de mouvements budgétaires.

Nous pouvons constater en fonctionnement une augmentation mécanique importante des charges liées aux différentes crises et particulièrement à une inflation galopante sur les prix de l'énergie et des services, notamment, à mettre en rapport avec une majoration limitée des recettes.

Cet effet conjugué à la problématique globale des déchets appelle à la plus grande prudence et nécessite une stratégie financière adaptée à la situation. C'est l'objectif des différents ROB qui vous ont été présentés.

Faisant suite au Débat d'Orientation Budgétaire, les budgets 2024 reprennent en les affinant et en les actualisant les différents postes de dépenses et recettes, pour l'exercice.

Le budget 2024 est caractérisé par la poursuite des investissements programmés tel que prévu dans le Plan Pluriannuel d'Investissements.

**Les projets de budget primitif 2024 intègrent les résultats des CFU 2023 qui ont été voté précédemment. Les dépenses prévues aux quatre budgets 2024 s'élèvent à 85 521 965,12€**

BP 2024	Section de fonctionnement	Section d'investissement				Cumul Sections
		Reports	RAR	Propositions nouvelles (total dépenses+report N-1)	Total section investissement	
Budget Principal	38 748 386,24€		1 199 669,76 €	15 055 417,52 €	16 255 087,28 €	55 003 473,52 €
Budget Collecte et traitement des Déchets	15 176 561,00 €	69 636,11 €	437 327,42 €	2 286 636,11 €	2 723 963,53 €	17 900 524,53 €
Budget des Transports	6 915 562,00 €		167 719,50 €	1 171 495,00 €	1 339 214,50 €	8 254 776,50 €
Budget GEMAPI	2 196 097,47 €	545 093,10 €	20 880,00 €	2 146 213,10 €	2 167 093,10 €	4 363 190,57 €
Présentation agrégée	<b>63 036 606,71 €</b>	614 729,21 €	1 825 596,68 €	20 659 761,73 €	<b>22 485 358,41 €</b>	<b>85 521 965,12 €</b>

## BUDGET PRINCIPAL

### Budget principal - Section de fonctionnement 38 748 386,24 €

Fonctionnement – Dépenses	2024
<b>CHAPITRE</b>	
Charges à caractère général 011	5 375 507,00 €
Charges de personnel 012	9 634 375,62 €
Atténuation de Produits 014	5 003 079,00 €
Autres Charges de Gestion 65	10 498 878,00 €
Charges financières 66	390 573,28 €
Charges exceptionnelles 67	300 000,00 €
Dotations pour risques et charges 68	1 400 000,00 €
Ordre (amortissement + étalement)	1 693 200,00 €
Virement à la section d'Investissement 023	4 452 773,34 €
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>38 748 386,24</b>
Fonctionnement - Recettes	2024
<b>CHAPITRE</b>	
Recettes Fiscales 73,731	22 326 952,38
Dotations et Participations 74	8 510 453,00
Produits des Services	645 000,00
Autres produits de gestion courantes 75	371 000,00
Atténuation de charges, 013	80 000,00
Recettes d'ordre 042	90 000,00
Excédent n-1	6 724 980,86
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>38 748 386,24</b>

## Dépenses de fonctionnement

Les dépenses totales de fonctionnement sont de **38 748 386,24€**.

### **Chapitre 011 – Charges à caractère général (5 375 507€)**

Les charges à caractères général regroupent l'ensemble des dépenses courantes liées au fonctionnement de l'institution.

- Concernant les fluides, l'inflation, qui perdure depuis la fin d'année 2022, a été prise en compte dans la préparation budgétaire, notamment sur le carburant, les matières premières, (1.608M€) alloués au domaine de l'énergie
- Optimisation du nettoyage des piscines, des aires de jeux ...
- Maintenance des équipements sportifs,
- Prime d'assurances (statutaires, véhicules, bâtiments)
- Charges de copropriétés, taxes foncières.
- Charges liées à la mise en services du Tiers Lieu AVVIÀ-A Vela et de la fourrière-refuge animale de Fornacina

Actions politiques :

Déploiement du Programme Local de l'Habitat en lançant en 2023 une étude pré-opérationnelle de définition d'un programme d'intervention sur l'habitat privé sur le territoire de la CAB, définition du projet social de territoire de la CAB.

En matière sportive, l'objectif de cette année 2024, qui sera marquée au plan international par les Jeux Olympiques, et, au plan local, par l'organisation de nouveaux événements et la mise en œuvre de projets sur le territoire. La CAB va aussi s'attacher à parfaire son guide du sport pour optimiser l'accompagnement du monde sportif.

**Il vous est demandé d'approuver le montant inscrit en dépenses au chapitre 011 : 5 375 507€**

### **Chapitre 012 – Charges de personnel : (9 634 375,62€)**

La masse salariale progresse chaque année structurellement. Elle résulte, entre autres, des choix propres à la collectivité en matière de :

- Déroulements de carrières, notamment des choix en matière d'avancements de grades et de promotion interne qui sont un levier de dynamisme du parcours professionnel des agents.
- Participation de l'employeur au financement des garanties de protection sociale complémentaire des agents pour les risques santé et prévoyance. Cette progression est également liée au Glissement Vieillesse Technicité (G.V.T) ainsi qu'à l'application d'obligations réglementaires résultant de différentes mesures nationales. A ce titre, nous assistons à une évolution naturelle des salaires bruts amplifiée en 2024 par l'impact en année pleine de la politique nationale de revalorisation salariale débutée en 2022, et poursuivie en 2023.
- Concernant plus particulièrement 2024 nous pouvons constater :
  - L'effet année pleine des mesures de 2023 pour un montant de 155.020.00 euros
  - L'effet de la majoration de 5 points d'indice au 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour un montant de 77.985.00 euros

- La monétisation du CET pour un montant de 18.264.00 euros
- L'effet année pleine des recrutements 2023 pour un montant de 159.489.00 euros
- Les recrutements 2024 liés l'ouverture de nouveaux sites et activités ou à certaines opérations d'investissements pour un montant de 278.512.00 euros.
- Les financements de postes pour un montant de 172.558 euros et en attente fond vert aménagements pour 80.000.00 euros (252.558.00 euros)

Recrutements prévus en 2024 :

- Animateur et Fabmanager tiers-lieu AVVIÀ-A Vela
- Chargé de mission MILDECA
- Chargé d'opérations travaux
- Technicien informatique (tiers-lieu AVVIÀ et CAB)
- 3 adjoints d'animation saisonniers bases nautiques et renforts ponctuels.

Départs divers prévus en 2024 pour un montant de 195.248.00 euros.

Pour rappel le volume des financements non affectés se résument comme suit :

Financements de divers postes pour un montant de 252.558.00 euros

Refacturation du Budget Annexe GEMAPI pour un montant de 360.000.00 euros

Refacturation du Budget Annexe collecte et traitement des déchets pour un montant de 193.000 euros

Refacturation du Budget Annexe transports pour un montant de 175.000.00 euros

**Soit un total de recettes non affectées de 980.558.00 euros**

**Il vous est demandé d'approuver le montant inscrit en dépenses au chapitre 012 : 9 634 375.62€.**

▪ **Chapitre 014 – Atténuation de produits : (5 003 079€)**

Ce chapitre reprend les allocations compensatrices à verser en 2024 aux communes de Bastia et de Furiani ainsi que le versement de la Dotation de Solidarité aux communes de la CAB, et enfin le reversement de la taxe de séjour à l'Office du Tourisme intercommunal (540K€).

**Il vous est demandé d'approuver le montant inscrit en dépenses au chapitre 014 : 5 003 079€.**

• **Chapitre 65- Autres Charges de gestion courante : (10 498 878€)**

Le chapitre 65 est constitué :

- Du versement de la contribution au SIS du Cismonte pour 5,063€.
- D'une subvention à l'Office du Tourisme intercommunal de 600K€, au titre de sa mission de service public, dans le cadre de la convention financière qui nous lie.
- Des subventions : pour le milieu sportif à hauteur de 350K€, pour le développement économique pour un montant de 384.5K€. La politique de la ville prévoit des subventions égales à 160K€.
- Le reversement au budget GEMAPI des attributions de compensations versées par les communes dans le cadre du transfert de compétences GEMAPI pour 285K€.

- Le versement d'une subvention d'équilibre au budget Collecte et traitement des déchets pour 2 092 561€
- Le versement d'une subvention d'équilibre au budget Transports : 311K€
- Le versement d'une subvention pour la Gestion de la Fourrière de Fornacina d'un montant de :100K€

**Il vous est demandé d'approuver le montant inscrit en dépenses au chapitre 65 : 10 498 878€**

- **Chapitre 66 - Charges financières : (390 573,28€)**

Les charges d'intérêts de la dette sont inscrites sur ce chapitre.

**Il vous est demandé d'approuver le montant inscrit en dépenses au chapitre 66 : 390 573,28€.**

- **Chapitre 67 – Charges spécifiques : (300 000€)**

Ce chapitre comprend essentiellement des annulations de titres sur exercices antérieurs.

Les dépenses imprévues sont désormais inscrites au chapitre 65 conformément au nouveau plan comptable M57.

**Il vous est demandé d'approuver le montant inscrit en dépenses au chapitre 67 : 300 000€.**

- **Chapitre 68 - Dotations pour risques et Charges : 1 400 000€**

La CAB est confrontée à des risques que nous nous devons d'inscrire et de provisionner.

Différents contentieux sont en cours d'instruction. Aux vues des demandes d'indemnités des parties, 1 400K€ ont été prévus.

**Il vous est demandé d'approuver le montant inscrit en dépenses au chapitre 68 : 1 400 000€.**

- **Les dépenses d'ordre : 6145 973,34€**

Elles comprennent le chapitre 042 et le chapitre 023.

- Au chapitre 042, figurent :
  - Les dotations aux amortissements (chapitre 042) : 1 653 200,00€.
  - L'amortissement de la charge de renégociation des emprunts (042) : 40 000,00€.

**Il vous est demandé d'approuver le montant inscrit en dépenses au chapitre 042 : 1 693 200€**

- Au chapitre 023, le virement à la section d'investissement (chapitre 023) : 4 452 773,34 €.

**Il vous est demandé d'approuver le montant inscrit en dépenses au chapitre 023 : 4 452 773,34 €.**

## Recettes de fonctionnement

### Recettes fiscales 2024 chapitres 73 et 731 : (22 326 952.38€)

La revalorisation des valeurs locatives, indexée sur l'évolution de l'ICPH (Indice des Prix à la Consommation Harmonisé) constatée entre novembre 2022 et novembre 2023 s'établira à +3,9% en 2024 (après +7,1% en 2023).

Ce coefficient de revalorisation des valeurs locatives pour 2024 est appliqué aux bases fiscales qui en dépendent afin d'estimer le produit de chaque taxe à taux d'imposition constants :

- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) : 1 222 k€ (1 176 k€ perçus en 2023) ;
- Taxe foncière sur les propriétés bâties (FB) : 1 132 k€ (1 096 k€ perçus en 2023) ;
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (FNB) et taxe additionnelle FNB : 29 k€ (28 k€ perçus en 2023) ;
- Cotisation foncière des entreprises (CFE) : 3 741 k€ (3 650 k€ perçus en 2023).

Le produit fiscal des 4 taxes s'élèverait ainsi **6 124 k€** en 2024 en hausse de +174k€ par rapport au produit fiscal perçu en 2023.

La CAB perçoit une part de TVA nationale en remplacement de la taxe d'habitation sur les résidences principales (depuis 2021). Le produit de TVA (TH) évoluera comme la TVA nationale. En application de la loi de finances pour 2024, le produit de TVA (TH) prévisionnel 2024 de la CAB devrait s'établir à **9 280 k€** (+4,5% par rapport à 2023). Toutefois, au regard des moindres encaissements de TVA en 2023 d'une part (qui fera l'objet d'une régularisation négative au chapitre 014 du BP 2024) et de la révision à la baisse de la croissance française pour 2024 par le Gouvernement d'autre part en février dernier (1,0% au lieu de 1,4% prévus dans la LF pour 2024), il est proposé d'inscrire un produit de TVA (TH) de **9 116 k€** au budget primitif 2024 afin d'intégrer ce contexte économique révisé. Ce montant proposé est toutefois en hausse de +2,7% par rapport à la TVA (TH) perçu en 2023 (8 879 k€) soit +237 k€.

De même, la CAB perçoit également, depuis 2023, de la TVA suite la suppression de la CVAE (reportée à 2027 pour les entreprises). Son montant est constitué d'une part socle (montant figé) et d'une part variable (le fonds d'attractivité économique des territoires ; FNAET). L'enveloppe nationale du FNAET est fonction de l'évolution nationale de la TVA. Aussi, comme pour la TVA (TH), il est proposé de retenir un montant de **3 207 k€** pour le budget 2024 (au lieu de 3 280 k€) compte tenu du contexte économique.

Le reversement du fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) est figé en montant depuis la réforme de la taxe professionnelle de 2010/2011. En 2024, Il s'élèvera donc à **1 600 k€** (même montant qu'en 2023).

Le Fonds de Péréquation Intercommunale et Communale est figé nationalement à 1 Md€. L'attribution versée à la CAB devrait être proche de celle perçue au cours des années antérieures (les variations sont dues à l'évolution des critères de répartition) : autour de **850 k€** prévus pour 2024.

Les attributions de compensation versées par les communes membres sont figées à **78 k€**.

Après une baisse importante du produit TASCOM en 2023, il est proposé de limiter la prévision de ce produit fiscal au montant perçu en 2023 et ainsi de fixer son montant prévisionnel à **560 k€**.

Le produit des IFER (Impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux) est actualisé de l'inflation prévisionnelle (+2,5% pour 2024). Il devrait donc s'établir autour de **253 k€**.

**Il vous est demandé d'approuver le montant inscrit en recettes aux chapitres 73, 731 :**  
**22 326 952.38€**

▪ **Dotations et participations (8 510 453€) :**

La Dotation Globale de Fonctionnement de la CAB est composée de 2 dotations :

- ✓ La dotation d'intercommunalité qui pourrait progresser en raison de l'augmentation de l'enveloppe nationale de cette dotation de +90 M€ entre 2023 et 2024. Pour la CAB, la dotation d'intercommunalité 2024 est estimée à **1 650 k€** (1 603 k€ perçus en 2023).
- ✓ La dotation de compensation correspondant à l'ancienne part salaire de la taxe professionnelle qui, à l'inverse, devrait diminuer en 2024 en raison des ponctions opérées sur cette dotation pour le financement interne de la DGF. Ainsi, son montant pour 2024 est estimé à **4 382 k€** contre 4 472 k€ en 2023.

Il en est de même pour la Dotation de Compensation des Ressources de Taxe Professionnelle (DCRTP) qui devrait également connaître une baisse en 2024 : **795 k€** estimés contre 814 k€ perçus en 2023.

La CAB perçoit d'importantes compensations fiscales principalement en raison d'exonérations et d'abattements sur la CFE. Parmi les principales compensations, on peut citer :

- ✓ Compensation de l'exonération des entreprises assujetties à la base minimum dont le CA est inférieur à 5000€ H.T. par an,
- ✓ Compensation au titre de la division par 2 des valeurs locatives de CFE pour les établissements industriels ;
- ✓ Compensation de l'abattement de 25% des bases de CFE en Corse.

Ces compensations évolueront comme les bases exonérées. Elles sont estimées globalement à **1 492 k€** pour 2024 (1 470 k€ perçus en 2023).

Ce chapitre est composé également des subventions en fonctionnement, qui comprennent notamment les financements de certains postes ou contrats de projet. Ces subventions (comptes 74718, 7472, 7478) s'élèvent à **217k€**.

**Il vous est demandé d'approuver le montant inscrit en recettes au chapitre 74 : 8 510 453€.**

- **Produits des services (645 000 €) :**

Les produits des services et domaines s'élèvent à 646.5K€

Ils représentent principalement les recettes des Piscines (100K€), la mise à disposition du stade Armand Cesari (148K), et les refacturations des charges des budgets annexes.

**Il vous est demandé d'approuver le montant inscrit en recettes au chapitre 70 : 645 000€.**

- **Autres produits de gestion courante (371 000€) :**

Les revenus des immeubles sont fixés à 371 000€, ils comprennent l'ensemble des biens mis à disposition à titre onéreux. (Loyers ZAE, Tiers lieu, loyer Parc Marin à la Base Nautique des Minelli)

**Il vous est demandé d'approuver le montant inscrit en recettes au chapitre 75 : 371 000€.**

- **Atténuations de charges (80k€) :**

Il s'agit des remboursements au titre de la prise en charge des arrêts de travail, ainsi que le remboursement de salaires des délégués syndicaux.

**Il vous est demandé d'approuver le montant inscrit en recettes au chapitre 013 : 80 000€.**

- **Recettes d'ordres (90K€) :**

La régie travaux devrait effectuer des travaux immobilisables à hauteur de 90K€. Afin de récupérer du FCTVA, un transfert de ces sommes en section d'investissement doit être prévu.

**Il vous est demandé d'approuver le montant inscrit en recettes au chapitre 042 : 90 000€.**

L'excédent de fonctionnement (N-1) d'un montant de **6 724 980.86€** est affecté dans sa totalité en fonctionnement en recette au chapitre 002, compte tenu du léger excédent de la section d'investissement.

**Il vous est demandé d'approuver le montant inscrit en recettes au chapitre 002 : 6 724 980.86€.**

## Budget Principal- Section d'Investissement

### 16 255 087,28€

INVESTISSEMENT- Dépenses	RAR	2024	TOTAL 2024
CHAPITRE			
Dépenses d'Equipements AP CP		11 423 959,52 €	11 423 959,52 €
Immobilisations incorporelles 20	211 654,05 €	123 650,00 €	335 304,05 €
Subventions d'équipement versées 204		140 000,00 €	140 000,00 €
Immobilisations corporelles 21	972 345,12 €	2 151 690,00 €	3 124 035,12 €
Emprunts et dettes assimilés 16		1 076 118,00 €	1 076 118,00 €
Immobilisations en cours 23	15 670,59 €	0,00 €	15 670,59 €
Ordre (Operations de transfert entre sections) 040		90 000,00 €	90 000,00 €
Ordre (opérations patrimoniales) 041		50 000,00 €	50 000,00 €
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>1 199 669,76 €</b>	<b>14 679 103,19</b>	<b>16 255 087,28 €</b>
Investissement- Recettes	RAR	2024	TOTAL 2024
CHAPITRE			
Résultat N-1, 001		6 396,88 €	6 396,88 €
Subvention investissement 13	3 982 319,39 €	0,00 €	3 982 319,39 €
Dotations Fons divers 10		2 216 161,88 €	2 216 161,88 €
Emprunts 16		1 200 000,00 €	1 200 000,00 €
Produits des Sessions d'immobilisations 024		2 300 000,00 €	2 300 000,00 €
Autres immobilisations financières 27	354 235,79 €		354 235,79 €
Virement de la section de fonctionnement 021		4 452 773,34 €	4 452 773,34 €
Recettes d'ordre (dot aux amortissements et renégo dette) 040		1 693 200,00 €	1 693 200,00 €
Ordre (opérations patrimoniales) 041		50 000,00 €	50 000,00 €
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>4 336 555,18 €</b>	<b>11 918 532,10 €</b>	<b>16 255 087,28 €</b>

## Dépenses d'Investissement :

### Les dépenses d'équipement

Les crédits de paiements prévus dans le cadre des opérations d'équipement pour l'exercice 2024 s'élèvent à **11 423 959,52 €** et se répartissent comme suit :

**Il vous est demandé d'approuver le montant inscrit en dépense d'équipement par opération :**

Numéro de l'AP	Opérations	2024
3007	Mise en accessibilité des ERP	120 000,00 €
3017	Extension des vestiaires - stade de Miomu	215 000,00 €
3020	Planification énergétique territoriale	80 000,00 €
3022	Création d'un refuge et d'une fourrière animale Fornacina	950 864,52 €
3023	Voies Douces	1 000 000,00 €
3025	Tiers lieu dédié à l'innovation AVVIÀ – TOGA	700 000,00 €
3027	Aménagement des Friches MATTEI-Toga	200 000,00 €
3028	Démantèlement STEP	200 000,00 €
3029	Modernisation du stade Armand Cesari	3 500 000,00 €
3030	Rénovation Complexe sportif A Rinella	700 000,00 €
3031	NPNRU	938 095,00 €
3032	Centre technique	2 000 000,00 €
3033	Fonds de concours aux communes membres	750 000,00 €
3034	Requalification de l'espace urbain	50 000,00 €
3036	Réflexions et programmation site OTI	20 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>11 423 959,52 €</b>

➤ **Pour le reste, les inscriptions nouvelles aux chapitres 20,204, 21 s'élèvent à 2 415 290 € et comprennent notamment :**

- Les Travaux pour la route de la fourrière-refuge animal : 509K€
- La Rénovation de locaux sur le port de Toga : 200K€
- Des investissements pour la maintenance de l'éclairage des stades : 50K€
- Réaménagement des vestiaires du Spaziu spurtivu Roger Poggi :35 000€
- Acquisition matériel sportif direction des sports : 270 K€
- Subvention d'investissement aux bailleurs pour l'achat du Foyer Jeunes Travailleurs : 140K€

➤ **Les restes à réaliser au 31/12/2023 s'élèvent à 1 199 669,76 € :**

- Chapitre 20 : **211 654,05 €**
- Chapitre 21 : **972 345,12€**
- Chapitre 23 : **15 670,59 €**

**Il vous est demandé d'approuver les montants inscrits en dépenses au chapitre 20 : 335 304,05€.**  
**Il vous est demandé d'approuver les montants inscrits en dépenses au chapitre 21 : 3 124 035,12€.**  
**Il vous est demandé d'approuver les montants inscrits en dépenses au chapitre 23 : 140 000€.**  
**Il vous est demandé d'approuver les montants inscrits en dépenses au chapitre 204 : 15 670,59€.**

▪ **Les dépenses financières :**

Les dépenses financières regroupent les remboursements en capital des emprunts contractés. Pour l'exercice 2024, le montant à rembourser s'élève à 1 076 118€.

**Il vous est demandé d'approuver le montant inscrit en dépenses au chapitre 16 : 1 076 118€**

▪ **Dépenses d'ordre (chapitre 040 et 041) : 140K€**

90k€ de travaux en régie sur le chapitre 040. Ce même montant est inscrit en recettes de fonctionnement au chapitre 042.

**Il vous est demandé d'approuver les montants inscrits en dépenses au 040 : 90 000€.**

50k dédiés aux frais d'études sur le 041 (en dépenses et en recettes).

**Il vous est demandé d'approuver les montants inscrits en dépenses au 041 : 50 000€.**

▪ **Recettes d'Investissement**

**Le montant des recettes totales d'équipement est de 3 982 319,39€**

Les restes à réaliser sont de **3 982 319,39€**

Les recettes d'investissement sont composées des subventions à percevoir sur les différentes opérations en cours qui proviennent essentiellement de l'Etat : PTIC, DPV, DETR, ou encore de la COLLECTIVITÉ DE CORSE : Dotation quinquennale, dotation sport, ou encore du fonds de territorialisation pour la fourrière animale.

Le taux moyen de subvention sur les AP-CP se porte à 70%, il est de 50% sur les autres projets d'investissement.

- Spaziu spurtivu Roger Poggi : Financement Collectivité de Corse +DPV: **118K€**
- Tiers Lieu de Toga : Financement PTIC : **1 482K€**
- Rénovation Cossec A Rinella : Financements DPV + Etat : **23K€**
- Financement Collectivité de Corse acquisition domaine sportif : **50K€**
- Financement Etat pour la phase 1 de la modernisation du stade Armand Cesari : **133K€**
- Financement de la préfecture au titre du COT : **75K€**
- Financement Stade Erbaiolu : **48K€**
- Financements Collectivité de Corse extension vestiaires stade de Miomu : **258K€**
- Financement Collectivité de Corse+ Etat Refuge-fourrière animale : **1 335K€**

**Il vous est demandé d'approuver le montant inscrit en RAR au chapitre 13 : 3 982 319,39€**

▪ **Recettes Financières :**

- **Dotations fonds divers et réserves chapitre 10 : 2 216 161,88€.**

Le montant à percevoir en termes de FCTVA compte tenu des inscriptions en dépenses d'investissement s'élève à 2 216 161,88€.

**Il vous est demandé d'approuver le montant inscrit en recettes au chapitre 10 : 2 216 161,88€**

- **Les produits des cessions chapitre 024 : 2 300 000€.**

Il s'agit de la vente des terrains de la zone d'Erbajolo, du cinéma du Régent, de Kalliste Fiduciaire.

**Il vous est demandé d'approuver le montant inscrit en recettes au chapitre 024 : 2 300 000€.**

- **Emprunts et dette assimilées chapitre 16 : 1 200 000€**

Inscription d'un emprunt pour financer nos investissements 2024.

**Il vous est demandé d'approuver le montant inscrit en recettes au chapitre 16 : 1 200 000€.**

- **Les recettes d'ordre s'élèvent à 6 195 973,34€.**

Elles comprennent :

- **Le virement de la section de fonctionnement (021) : 4 452 773,34€**

**Il vous est demandé d'approuver le montant inscrit au chapitre 021 : 4 452 773,34€**

- **La dotation aux amortissements : 1 653 200€.**
- **Les renégociations de la dette : 40 000€.**

**Il vous est demandé d'approuver le montant inscrit au chapitre 040 : 1 693 200€.**

- **Les opérations patrimoniales de régularisations diverses : transfert du 20 au 21 chapitre (041) : 50 000€.**

**Il vous est demandé d'approuver le montant inscrit au chapitre 041 : 50 000€.**

L'excédent d'investissement 2023 d'un montant de **6 396,88€** est inscrit en recette au chapitre 001.

**Il vous est demandé d'approuver le montant inscrit en recettes au chapitre 002 : 6 396,88€.**

**Le montant total du BP 2024 des deux sections du budget principal s'élève à :**

**55 003 473,52€**

# BUDGET COLLECTE

## ET TRAITEMENT DES DECHETS

### Budget Collecte - Section de fonctionnement : 15 176 561€

Fonctionnement – Dépenses	2024
CHAPITRE	
Charges à caractère général 011	2 229 600,00 €
Charges de personnel 012	5 932 099,00 €
Atténuation de Produits 014	130 000,00 €
Autres Charges de Gestion 65	6 436 862,00 €
Charges exceptionnelles 67	1 000,00 €
Dotations pour risques et charges 68	20 000,00 €
Ordre (amortissement + étalement)	427 000,00 €
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>15 176 561,00 €</b>
Fonctionnement - Recettes	2024
CHAPITRE	
Recettes Fiscales 731	12 068 000,00 €
Dotations et Participations 74	2 122 561,00 €
Produits des Services 70	936 000,00 €
Atténuation de charges, 013	50 000,00 €
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>15 176 561,00 €</b>

### Dépenses de fonctionnement : 15 176 561€

#### Chapitre 011 – Charge à caractère général (2 229 600€)

Les charges à caractères général regroupent l'ensemble des dépenses courantes liées au fonctionnement du service de la Collecte, ces dépenses concernent notamment le carburant, 563 litres de carburant sont nécessaires chaque jour pour assurer le service, **(292K€)**.

Le budget des contrats et prestations de services s'élève à **(564,1K€)**. L'augmentation s'explique par la collecte des semi-enterrées du Marché et de Porte Sainte-Marie et la mise en place de logiciel de géolocalisation sur les véhicules de collecte. Pour 2024, le recours aux prestations de services est toujours important en lien notamment avec la poursuite des déploiements des CGV (densification du maillage des bornes aériennes et poursuite du déploiement enterrés). Pour la prestation des CGV, il faut également continuer à souligner le tarif élevé de la collecte du flux OM, malgré une baisse consentie de 6.25% sur la collecte de ce flux. En 2024, la collectivité ajoute, par voie de marchés réservés aux structures du handicap et structures SIAE, des prestations de collecte des cartons des commerçants de la Place du Marché et ses abords.

La location annuelle des locaux de la collecte (CT du Prado dit « Casanis ») s'élève à un montant de **(221.1K€)**. Enfin les dépenses d'entretien et maintenance des véhicules de Collecte sont estimées à **(517,3K€)**.

**Il vous est demandé d'approuver le montant inscrit en dépenses au chapitre 011 : 2 229 600€**

### **Chapitre 012 – Charge de personnel (5 932 099€)**

La masse salariale progresse chaque année structurellement.

Elle résulte, entre autres, des choix propres à la collectivité en matière de :

- Déroulements de carrières, notamment des choix en matière d'avancements de grades et de promotion interne qui sont un levier de dynamisme du parcours professionnel des agents ;
- Participation de l'employeur au financement des garanties de protection sociale complémentaire des agents pour les risques santé et prévoyance. Cette progression est également liée au Glissement Vieillesse Technicité (G.V.T) ainsi qu'à l'application d'obligations réglementaires résultant de différentes mesures nationales. A ce titre, nous assistons à une évolution naturelle des salaires bruts amplifiée en 2024 par l'impact en année pleine de la politique nationale de revalorisation salariale débutée en 2022, et poursuivie en 2023 ;
- La part importante d'agents de catégorie C dans la direction, sachant que c'est cette catégorie qui était principalement ciblée pour bénéficier des mesures de revalorisations.
- Concernant plus particulièrement 2024 nous pouvons constater :
  - L'effet année pleine des mesures de 2023 pour un montant de 118.240.00 euros
  - L'effet de la majoration de 5 points d'indice au 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour un montant de 46.484.00 euros
  - La monétisation du CET pour un montant de 5.565.00 euros
  - L'effet année pleine des recrutements 2023 pour un montant de 54.300.00 euros
  - Les recrutements 2024 pour un montant de 74.582.00 euros.
  - Les financements de postes pour un montant de 48.241.00 euros.

#### **Recrutements prévus en 2024 :**

- Assistant administratif et comptable
- Chargé contrôles qualité

**Départs divers prévus en 2024** pour un montant de 76.258.00 euros.

Les charges de personnel de ce budget annexe intègrent également la quote-part des agents administratifs de la CAB qui travaillent sur cette compétence (193.000.00€).

**Il vous est demandé d'approuver le montant inscrit en dépenses au chapitre 012 : 5 932 099€**

### **Chapitre 014 – Atténuations de produits : (130 000€)**

Ce chapitre concerne les dépenses de reversement de TEOM (130K€) (sous réserve de fournir les documents justificatifs demandés par la CAB.)

Depuis la délibération de décembre 2023, les conditions de remboursement des TEOM ont changé. Désormais la CAB rembourse uniquement les TEOM des établissements soumis à la RS et ce, sous réserve de fournir des justificatifs de paiement de celle-ci. De plus, le remboursement est conditionné au respect des obligations en matière de gestion de déchets et de tri des déchets (5 flux) ainsi que l'exige le code de l'environnement. Enfin, si le montant de la TEOM est inférieur au montant de la

redevance, la globalité de celle-ci est remboursée. Si le montant de la TEOM est supérieur à la redevance, la CAB ne rembourse pas la différence et ne procède à aucune réduction de TEOM.

**Il vous est demandé d'approuver le montant inscrit en dépenses au chapitre 0114 : 130 000€**

#### **Chapitre 65– Autres charges de gestion courante (6 436 862€)**

Ce chapitre représente la contribution au SYVADEC. (6 437K€).

Jusqu'en 2023 le Syvadec reversait sous forme de recettes à la CAB les produits issus des éco-organismes et ventes de matériaux. Ces reversements se sont avérés très élevés en 2022 et 2023 avec plus d'1M€.

**A partir de 2024, le SYVADEC ne reversera plus ces produits. Ils viendront en atténuation de la participation versée par la CAB au syndicat.**

**Il vous est demandé d'approuver le montant inscrit en dépenses au chapitre 65 : 6 436 862€**

#### **Chapitre 67 – Charges spécifiques : 1 000€**

Ce chapitre comprend essentiellement des annulations de titres sur exercices antérieurs.

**Il vous est demandé d'approuver le montant inscrit en dépenses au chapitre 67 : 1 000€.**

#### **Chapitre 68 - Dotations pour risques et Charges : 20 000€**

La CAB est confrontée à des risques sur ce budget Collecte que nous nous devons d'inscrire et de provisionner.

Des contentieux sont en cours d'instruction.

**Il vous est demandé d'approuver le montant inscrit en dépenses au chapitre 68 : 20 000€.**

#### **Les dépenses d'ordre chapitre 042 : 427 000€**

Elles comprennent les dotations aux amortissements (chapitre 042) : 427 000€.

**Il vous est demandé d'approuver le montant inscrit en dépenses au chapitre 042 : 427 000€**

**Il vous est demandé d'approuver le montant inscrit en dépenses de fonctionnement aux chapitres, 011,012,014,65,67,042.**

## Recettes de fonctionnement : 15 176 561€

### **Recettes fiscales 2024 chapitre 731 :(12 068 000€)**

Ce chapitre concerne uniquement le produit fiscal de TEOM de la CAB qui s'élevait à près de 11,7M€ en 2023

L'évolution du produit fiscal de TEOM est uniquement liée à l'évolution des bases nettes fiscales de TEOM (taux d'imposition de TEOM constant égal à 16,36%). La croissance des bases nettes de TEOM dépend principalement du coefficient de revalorisation des valeurs locatives (corrélé à l'inflation) et de la croissance physique des bases (nouvelles constructions, agrandissement des locaux etc.) Pour 2024, le coefficient de revalorisation des valeurs locatives sera de +3,9%.

**Il vous est demandé d'approuver le montant inscrit en recettes aux chapitre 731 : 12 068 000€**

### **Dotations et participations : (2 122 561€) :**

Ce chapitre est composé principalement de la subvention d'équilibre du budget principal d'un montant de (2 092 561€), ainsi que la subvention de l'ADEME au titre de l'aide financière pour la mise en place d'une Collecte séparée des biodéchets 30K€.

**Il vous est demandé d'approuver le montant inscrit en recettes aux chapitre 74 : 2 122 561€**

- **Produits des services (936 000 €) :**

Ce chapitre est consacré à l'inscription du produit de redevance spéciale attendu pour 2024 : 936K€, ce chiffre augmente de + 272 K€. Pour rappel, la Redevance Spéciale est un dispositif qui vise à assurer une facturation en fonction du service rendu aux professionnels et aux administrations ayant recours au service public de gestion des déchets.

Suite aux décisions du Conseil Communautaire de la CAB, les tarifs de la redevance spéciale devraient progresser fortement dans les prochaines années. Ainsi, d'après les simulations du service Collecte de la CAB, le produit attendu de la redevance spéciale devrait ainsi passer de 0,2M€ en 2022 à plus de 1,7M€ à horizon 2027.

**Il vous est demandé d'approuver le montant inscrit en recettes aux chapitre 70 : 936 000€**

- **Atténuations de charges (50k€) :**

Il s'agit des remboursements au titre de la prise en charge des arrêts de travail du personnel Collecte.

**Il vous est demandé d'approuver le montant inscrit en recettes au chapitre 013 : 50 000€.**

# Budget Collecte et traitement des déchets

## Section d'Investissement 2 723 963,53€

INVESTISSEMENT- Dépenses	RAR	2024	TOTAL 2024
<b>CHAPITRE</b>			
Résultat N-1, 001		69 636,11 €	69 636,11 €
Dépenses d'Equipements AP CP		500 000,00 €	500 000,00 €
Immobilisations corporelles 21	437 327,42 €	1 717 000,00 €	2 154 327,42 €
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>437 327,42 €</b>	<b>2 286 636,11€</b>	<b>2 723 963,53 €</b>
Investissement- Recettes	RAR	2024	TOTAL 2024
<b>CHAPITRE</b>			
Subvention investissement 13	433 000,44 €	516 915,58 €	949 916,02 €
Dotations Fons divers 10	82 591,31 €	364 456,20 €	447 047,51 €
Emprunts 16	900 000,00 €	0,00 €	900 000,00 €
Recettes d'ordre (dot aux amortissements) 040		427 000,00 €	427 000,00 €
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>1 415 591,75 €</b>	<b>1 308 371,78 €</b>	<b>2 723 963,53 €</b>

\_Pour mémoire lors du DOB 2024 il a été présenté les grands postes du programme prévisionnel d'investissement 2024/2027

Montants en k€	2023	2024	2025	2026	2027	TOTAL 2024-2027
<b>Déploiement conteneurs enterrés/semi-enterrés (op 3021)</b>	<b>396</b>	<b>500</b>	<b>252</b>	<b>252</b>	<b>0</b>	<b>1 004</b>
Achat conteneurs (bacs roulants) dont biodéchets		200	200	200	200	800
Indemnité imprévision (dépense 2023)		5	5	5	5	20
Tablettes 2023		3	2	2	2	9
Bornes aériennes		72	150	150	150	522
Véhicules de lavage		310	0	0	0	310
Véhicules de collecte		444	500	500	500	1 944
Vehicules de collecte ampliroll		443	0	0	0	443
Bornes aériennes / Logettes bio		60	60	60	60	240
Logettes stades/cosec		10	10	10	10	40
Logiciel		45	5	5	5	60
Matériel informatique/ Téléphonie		5	5	10	10	30
Poste travail maintenance bacs roulants/Matériel		3	3	3	3	12
Mobilier		7	3	3	3	15
Entretien matériel / véhicules (retraitement chapitre 011)		100	100	100	100	400
Matériel divers (karcher, outillage, etc..)		10	2	2	2	16
<b>Opérations d'équipement nouvelles</b>		<b>1 717</b>	<b>1 045</b>	<b>1 050</b>	<b>1 050</b>	<b>4 861</b>
Autres dépenses d'équipement réalisées	613	0	0	0	0	0
Reste à réaliser 2023		437	0	0	0	437
<b>Opérations d'équipement (dep)</b>	<b>1 009</b>	<b>2 654</b>	<b>1 296</b>	<b>1 301</b>	<b>1 050</b>	<b>6 302</b>

### ▪ Dépenses d'Investissement :

## Les dépenses d'équipement

### Opération 3021 : déploiement des conteneurs enterrés (500 000€)

Les crédits de paiements prévus dans le cadre de l'opération d'équipement des conteneurs enterrés (OP 3021) pour l'exercice 2024 : est de : 500 000€

### Il vous est demandé d'approuver le montant inscrit en dépense d'équipement pour l'opération 3021.

Et de Procéder à la révision des AP/CP suivante du budget Collecte :

Numéro de l'AP	Libellé	Montant de l'AP	Montant réalisé 2023	CP	2025	2026
				BP 2024		
3021	Déploiement des conteneurs semi enterrés	1 400 000,00	396 860,02	500 000,00	252 000,00	251 139,98

### Dépenses d'investissement chapitre 21 : (2 154 327,42€).

Au niveau de la section d'investissement de ce budget annexe de la collecte, le plan pluriannuel d'investissement est estimé en dépenses hors dette à 6,3M€ en cumulé sur la période 2024-2027 soit 1,6M€/an en moyenne soit un niveau plus de 2,5 fois supérieure à celui réalisé en rétrospective 2018-2023 (0,6M€/an en moyenne).

Le montant des nouvelles acquisitions pour 2024 s'élève à : (1 717K€)

Il est composé principalement des acquisitions suivantes :

- véhicules de collecte : 444K€
- un Ampiro : 443K€
- un véhicule de lavage : 310K€
- des bacs roulants : 200K€

Les restes à réaliser au 31/12/2023 s'élèvent sur le chapitre 21 est de (437 327,42 €).

**Il vous est demandé d'approuver les montants inscrits en dépenses au chapitre 21 : 2 154 327,42 €.**

### Les dépenses d'ordre chapitre 001 : 69 636,11€

Il s'agit du résultat reporté (69 636,11€).

**Il vous est demandé d'approuver les montants inscrits en dépenses au chapitre 001 : 69 636,11€.**

Il vous est demandé d'approuver le montant inscrit en dépense d'investissement par chapitre (21,001), et par opération (3021).

## ▪ Recettes d'Investissement

### **Chapitre 13 – Subventions d'investissement (949 916,02€)**

Elles comprennent les subventions allouées par l'OEC au titre de la mise en place d'une collecte séparée des biodéchets, le déploiement des bornes à cartons.

On retrouve également les financements de l'ADEME sur la mission déchets. Enfin les financements les plus importants sont ceux correspondant au déploiement des semi enterrés par la DETR, l'OEC et l'ADEME.

Le montant à inscrire au titre de 2024 sur le chapitre 13 est de : **(516 915,58€)**,  
Les restes à réaliser sur le chapitre 13 s'élève à 433 000,44€.

**Il vous est demandé d'approuver le montant inscrit en RAR au chapitre 13 : 949 916,02€**

### **Recettes Financières :**

#### **Chapitre 10 – Dotations fonds divers et réserves (447 047,51€)**

**Le montant à percevoir en termes de FCTVA compte tenu des inscriptions en dépenses d'investissement s'élève à 364 456,20€**

Les restes à réaliser sur le chapitre 10 s'élève à 82 591,31€.

**Il vous est demandé d'approuver le montant inscrit au chapitre 10 : 447 047,51€**

#### **Chapitre 16 – Emprunts (900 000€) en reste à réaliser.**

**Il vous est demandé d'approuver le montant inscrit en RAR au chapitre 16 : 900 000€**

### **Recettes d'Ordre**

#### **Chapitre 040 : (427 000€)**

Ces recettes correspondent aux dotations aux amortissements (427 000€)

**Il vous est demandé d'approuver le montant inscrit en recettes au chapitre d'ordre 040 : 427 000€.**

**Il vous est demandé d'approuver les montants inscrits en recettes aux chapitres : 10,13, 16 ,040.**

## **BUDGET DES TRANSPORTS**

S'agissant des **transports**, le nouveau réseau Via Bastia a poursuivi sa consolidation au travers de nouveaux équipements (mobiliers urbains), et la prise en main des nouveaux outils numériques d'informations. Le nombre d'usager référencés sur le réseau dépasse désormais les 10'000 voyageurs, dont plus de 50% sont bénéficiaires de la gratuité. Aussi, les services de location de VAE se sont rapprochés d'associations afin de renforcer le développement de l'usage de modes doux sur le territoire. Par ailleurs, une prestation d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage (AMO) a également été lancée, engageant le renouvellement du contrat de Concession de Services Publics (CSP) prévu pour le 1<sup>er</sup> janvier 2025. Cette étude a déjà permis de dresser un diagnostic du contrat finissant, et de produire auprès des voyageurs une enquête de satisfaction du réseau qui s'est révélée concluante. Une étude pour le développement des Transports en Sites Propres (TCSP) est en cours et préfigure déjà des nouveaux aménagements qui permettront aux transports de gagner en efficacité et de se montrer toujours plus concurrentiels vis à vis de l'autosolisme. Enfin, le recrutement d'un chargé de mission pour le déploiement des voies douce est d'ores déjà engagé dans la réalisation des premiers travaux, conformément au schéma communautaire des liaisons douces, et du PTIC.

## Section de fonctionnement : 6 915 562€

Fonctionnement – Dépenses	2024
<b>CHAPITRE</b>	
Charges à caractère général 011	296 000,00 €
Charges de personnel 012	175 000,00 €
Atténuation de Produits 014	0,00 €
Autres Charges de Gestion 65	5 871 000,00 €
Charges financières 66	14 000,00 €
Charges exceptionnelles 67	70 562,00 €
Ordre 042 (amortissement + étalement)	489 000,00 €
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>6 915 562,00</b>
Fonctionnement - Recettes	2024
<b>CHAPITRE</b>	
Recettes Fiscales 73	5 400 000,00 €
Dotations et Participations 74	579 499,00 €
Produits des Services 70	158 698,96 €
Autres produits de gestion courantes 75	59 034,88 €
Recettes d'ordre 042	112 495,00 €
Excédent n-1	605 834,16 €
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>6 915 562,00</b>

### Les dépenses totales de fonctionnement

- **Chapitre 011 – Charges à caractère général : 296 000€**

Ce chapitre comprend essentiellement les prestations de nettoyage des abribus, de maintenance et hébergement du système de billettique ainsi que l'AMO p de l'AMO pour la prochaine DSP.

**Il vous est demandé d'approuver le montant inscrit en dépenses au chapitre 011 : 296 000€.**

▪ **Chapitre 012 – Charges de personnel : 175 000€**

Les charges de personnel sont constituées par la mise à disposition du budget principal de trois agents (dont deux à temps complet) afin d'assurer la mission de service public.

**Il vous est demandé d'approuver le montant inscrit en dépenses au chapitre 012 : 175 000€.**

▪ **Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante : 5 871 000€**

Ce chapitre comprend le versement de la contribution forfaitaire versée au délégataire, de 5 871 000€

**Il vous est demandé d'approuver le montant inscrit en dépenses au chapitre 65 : 5 871 000€.**

▪ **Chapitre 66 - Charges financières : 14 000€**

Il s'agit des charges financières des emprunts (intérêts de la dette).

**Il vous est demandé d'approuver le montant inscrit en dépenses au chapitre 66 : 14 000€**

▪ **Chapitre 67 - Charges exceptionnelles : 71 086€**

Il s'agit d'un chapitre relatif à des dépenses exceptionnelles : 71 086€

**Il vous est demandé d'approuver le montant inscrit en dépenses au chapitre 67 : 71 086€**

▪ **Chapitre 042 : Opérations d'ordre : 489 000€**

Nous retrouvons dans ce chapitre le montant des dotations aux amortissements (418 000€) ainsi que les écritures nécessaires à l'étalement de l'indemnité de remboursement anticipé de l'emprunt renégocié (71.2K€).

**Il vous est demandé d'approuver le montant inscrit en dépenses au chapitre 042 : 489 000€**

## Les recettes totales de fonctionnement

**Les recettes réelles de fonctionnement sont décomposées comme suit :**

### **Chapitre 70 : Ventes de produits (158 698,96€)**

Ce chapitre comprend les cotisations des communes de Brando (75 540,96€) Biguglia (60 614,32€) et SISCO (22 543,68€) suite à l'extension des lignes de transports.

**Il vous est demandé d'approuver le montant inscrit en recettes au chapitre 70 : 158 698.96€**

### **Chapitre 73 : Produits issus de la fiscalité (5 400 000€).**

Le chapitre 73 est constitué quasi-entièrement par le versement mobilité.

**Il vous est demandé d'approuver le montant inscrit en recettes au chapitre 73 : 5 400 000€**

### **Chapitre 74 : Subvention d'exploitation (579 499€).**

La Dotation générale de décentralisation pour l'organisation des transports urbains d'un montant de 268 499€.

La subvention d'équilibre du budget principal pour le budget des Transports d'un montant de 311 000€.

**Il vous est demandé d'approuver le montant inscrit en recettes au chapitre 74 : 579 499€**

### **Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante (59 034,89€).**

Sur le chapitre 75 apparaissent les sommes liées au versement de la compensation concernant le relèvement du seuil des entreprises assujetties au versement mobilité (59 034,89€).

**Il vous est demandé d'approuver le montant inscrit en recettes au chapitre 75 : 59 034.88€**

### **Les recettes d'ordre elles comprennent :**

#### **Chapitre 002 : Résultat d'Exploitation reporté (605 834,16€)**

L'excédent de fonctionnement inscrit au chapitre 002 de 605 834,16€.

**Il vous est demandé d'approuver le montant inscrit en recettes au chapitre 002 : 605 834,16€.**

#### **Chapitre 042 : Opération d'ordre de transfert entre section (112 495€)**

La quote-part des subventions d'investissement en recettes d'ordre de fonctionnement afin d'être en conformité avec le plan comptable : 112 495€

**Il vous est demandé d'approuver le montant inscrit en recettes au chapitre 042 : 112 495€.**

### ***Section d'Investissement : 1 339 214,50€***

INVESTISSEMENT- Dépenses	RAR	2024	TOTAL 2024
CHAPITRE			
Dépenses d'Equipements AP CP		100 000,00	100 000,00
Immobilisations corporelles 21	167 719,50	734 460,00	902 179,50
Emprunts et dettes assimilés 16		224 540,00	224 540,00
Ordre de transfert entre sections 040		112 495,00	112 495,00
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>167 719,50</b>	<b>1 171 495,00</b>	<b>1 339 214,50</b>
Investissement- Recettes	RAR	2024	TOTAL 2024
CHAPITRE			
Subvention investissement 13	66 702,72		66 702,72€
Dotations Fons divers 10	10 895,75	101 022,57	111 918,32
Recettes d'ordre (dot aux amortissements et renégo dette) 040		489 000,00	489 000,00
Résultat N-1, 001		671 593,46	671 593,46
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>77 598,47</b>	<b>1 261 616,03</b>	<b>1 339 214,50</b>

### Dépenses d'Investissement :

#### Les dépenses d'équipement (1 002 179.50€) :

Lors de la présentation du ROB 2024 du Budget Annexe Transports il a été proposé un programme d'équipement s'étendant de 2024 à 2031, fin de la future DSP, et composé comme suit.

Enveloppe prévisionnelle abris bus pour un montant de 300 K€/an

Enveloppe prévisionnelle renouvellement de la flotte pour un montant de 400 K€ /an

Opération de TCSP pour une enveloppe prévisionnelle de 4,4 M€ étalés sur 4 exercices à compter de 2025

Montants en k€	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Abribus	300	300	300	300	300	300	300	300
Renouvellement flotte véhicules	400	400	400	400	400	400	400	400
Opération TCSP	0	1 100	1 100	1 100	1 100	0	0	0
RAR de 2023	168	0	0	0	0	0	0	0
<b>Dépenses d'investissement hors dette</b>	<b>868</b>	<b>1 800</b>	<b>1 800</b>	<b>1 800</b>	<b>1 800</b>	<b>700</b>	<b>700</b>	<b>700</b>

**Sur le chapitre 21 :** les dépenses totales s'élèvent à **734 460€**.

**Les restes à réaliser au 31/12/2023 s'élèvent à 167 719.50 € :**

- Chapitre 21 : **167 719.50€**

**Il vous est demandé d'approuver le montant inscrit en dépenses au chapitre 21 : 902 179, 50€**

### **S'agissant des opérations :**

L'étude sur les travaux TCSP AP N°3001 (transports en commun en site propre) va être engagée, 100 000€ sont budgétés à ce titre.

**Il vous est demandé d'approuver le montant inscrit en dépenses au titre de l'opération d'équipement :  
100 000,00€.**

### **Les dépenses financières (224.5K€) :**

Les dépenses financières sont composées du remboursement en capital des emprunts contractés pour 224.5K€.

**Il vous est demandé d'approuver le montant inscrit au chapitre 16 : 224 540€.**

### **Les dépenses d'ordre (112 495€) :**

Les dépenses de la quote-part des subventions d'investissement sont inscrites sur ce chapitre d'ordre, (inscrit en recettes d'ordre au 042 en recette de fonctionnement).

**Il vous est demandé d'approuver le montant inscrit au chapitre 040 : 112 495€.**

## **Recettes d'investissement**

### **Chapitre 13 : Subvention d'investissement**

Les recettes d'équipement : 66 702,72€

**Les recettes d'équipement qui sont en restes à réaliser pour un montant de : 66 702,72€**

**Il vous est demandé d'approuver le montant inscrit en recettes au chapitre 13 : 66 702,72€**

### **Chapitre 10 : Dotation, fonds divers et réserves (50K€)**

La recette financière : 50k€.

Le montant à percevoir en termes de FCTVA compte tenu des inscriptions en dépenses d'investissement s'élève à 50 000,00€.

**Il vous est demandé d'approuver le montant inscrit en recettes au chapitre 10 : 50 000€.**

### **Chapitre 040 : Opération d'ordre de transfert entre sections (489 000€)**

Les recettes d'ordre : 489 000€.

Ces recettes correspondent aux dotations aux amortissements (418 000€) et l'étalement de la pénalité de remboursement anticipé de l'emprunt (71 200€).

**Il vous est demandé d'approuver le montant inscrit en recettes au chapitre d'ordre 040 : 489 000€.**

La section d'investissement s'équilibre avec la reprise du résultat d'investissement 671 593,46€.  
Le montant total du BP 2024 des deux sections du budget des Transports s'élève à :  
8 254 776,50€

## **BUDGET GEMAPI**

**Section de fonctionnement 2 196 097,47€**

Fonctionnement – Dépenses	2024
CHAPITRE	
Charges à caractère général 011	634 300,00 €
Charges de personnel 012	360 704,37 €
Atténuation de Produits 014	20 000,00 €
Autres Charges de Gestion 65	170 000,00 €
Ordre (amortissement)	4 000,00€
Virement à la section d'Investissement 023	1 007 093,10 €
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 196 097,47 €</b>
Fonctionnement - Recettes	2024
CHAPITRE	
Recettes Fiscales 731	930 000,00 €
Dotations et Participations 74	330 000,00 €
Excédent n-1	936 097,47 €
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 196 097,47 €</b>

## Les dépenses totales de fonctionnement

### Chapitre 011 – Charges à caractère général : 634.3K€

On retrouve sur ce chapitre l'entretien des cours d'eau, l'achat de petit matériel, de prestation de service (géomètre notamment) ou encore des frais facturés par le budget principal concernant les frais de structures.

**Il vous est demandé d'approuver le montant inscrit en dépenses au chapitre 011 : 634 300€**

### Chapitre 012 -Charges de personnel : 360.704K€

**Il vous est demandé d'approuver le montant inscrit en dépenses au chapitre 012 : 360 704.37€.**

### Chapitre 014 – Atténuations de produits : 20 000€

**Il vous est demandé d'approuver le montant inscrit en dépenses au chapitre 014 : 20 000€.**

### Chapitre 65 – Autres charges de gestion : 170K€

**Il vous est demandé d'approuver le montant inscrit en dépenses au chapitre 65 :170 000€.**

### **Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement : 1 007 093 ,10€**

La section de fonctionnement abonde la section d'investissement à hauteur de 1 007 093,10 €.

**Il vous est demandé d'approuver le montant inscrit en dépenses au chapitre d'ordre 023 : 1 007 093,10€.**

### **Chapitre 042 -Dotation aux amortissements : 4 000€**

Sur ce chapitre sont prévus les dotations aux amortissements.

**Il vous est demandé d'approuver le montant inscrit en dépenses au chapitre d'ordre 042 : 4 000 €.**

### **Les recettes totales de fonctionnement**

Le total des recettes de fonctionnement s'élève à **2 196 097,47€**.

### **Chapitre 731 – Impôts et taxes (930K€) :**

Il s'agit du produit de la taxe GEMAPI pour l'année 2024, dont le montant par habitant reste inchangé (14,52€/habitant), mais qui suit la dynamique des bases fiscales de la CFE, de la TF et de la THRS.

**Il vous est demandé d'approuver le montant inscrit en recettes au chapitre 731 : 930 000 €.**

### **Chapitre 74 - Dotations et participations : 330 000€**

Il s'agit du reversement du budget principal au titre des Attributions de compensation fixées par la CLECT en 2018, soit 285K€, et du FCTVA à récupérer puisque les dépenses d'entretien des cours d'eau y sont éligibles 44K€

**Il vous est demandé d'approuver le montant inscrit en recettes au chapitre 74 : 330 000€.**

### **Chapitre 002 résultat de fonctionnement reporté 2023 au 002 de 936 097 ,47€.**

**Il vous est demandé d'approuver le montant inscrit en recettes au chapitre 002 : 936 097.47€.**

Les recettes de la taxe Gemapi cumulées sur la période depuis 2018 permettent le financement des opérations en investissement jusqu'en 2026.

## **Section d'Investissement 2 167 093,10€**

INVESTISSEMENT- Dépenses	RAR	2024	TOTAL 2024
CHAPITRE			
Résultat N-1, 001		545 093,10 €	545 093,10 €
Immobilisations incorporelles 20	20 880,00 €	559 120,00 €	580 000,00 €
Immobilisations incorporelles 21		3 000,00 €	3 000,00 €
Immobilisations en cours 23		439 000,00 €	439 000,00 €
Ordre (opérations patrimoniales) 041		600 000,00 €	600 000,00 €
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>20 880,00 €</b>	<b>2 146 213,10 €</b>	<b>2 167 093,10 €</b>
Investissement- Recettes	RAR	2024	TOTAL 2024
CHAPITRE			
Dotations Fons divers 10		556 000,00 €	556 000,00 €
Virement de la section de fonctionnement 021		1 007 093,10 €	1 007 093,10 €
Recettes d'ordre (dot aux amortissements) 040		4 000,00€	4 000,00€
Ordre (opérations patrimoniales) 041		600 000,00 €	600 000,00 €
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>0</b>	<b>2 739 182.84€</b>	<b>2 167 093,10 €</b>

### Dépenses d'Investissement

L'année 2024 est caractérisée par la poursuite des investissements et la clôture de l'opération du ruisseau Bertrand (Toga).

La convention avec Santa Maria di Lota a été prorogée jusqu'au 31/12/2025, afin de pouvoir réaliser des études sur la faune et la flore au niveau du ruisseau du Poggiolu.

L'exercice 2024 acte également la fin des actions PAPI qui devront déterminer pour les années à venir le nouveau PAPI.

#### **Concernant les dépenses d'équipement (1 022 000€) :**

Les dépenses d'équipement seront consacrées, en partie pour les études liées au PAPI pour la partie à réaliser sur le budget GEMAPI.

Aux dépenses liées à la convention qui nous lie avec la Commune de Santa Maria di Lota concernant le ruisseau du Poggiolo(139K€)

Aussi, la CAB devra également honorer les sommes engagées par la ville de Bastia : (300K€) pour le ruisseau Bertrand.

Et à l'acquisition de mobilier de bureau (3K€)

**Les restes à réaliser au 31/12/2023 s'élèvent à 20 880 € :**  
Chapitre 20 : 20 880€.

**Il vous est demandé d'approuver le montant inscrit en dépenses au chapitre 20 : 580 000€.**

**Il vous est demandé d'approuver le montant inscrit en dépenses au chapitre 23 : 439 000€.**

**Il vous est demandé d'approuver le montant inscrit en dépenses au chapitre 21 : 3 000€**

**Concernant les dépenses d'ordre (600 000€) :**

Dans le cadre de la régularisation des opérations pour compte de tiers, les recettes perçues par les communes doivent faire l'objet d'un jeu d'écriture d'ordre. Elles sont à constater au chapitre 041 – compte 2317 et sont neutralisées par une inscription de même montant en recette d'investissement.

**Il vous est demandé d'approuver le montant inscrit en dépense au chapitre 041 : 600 000€.**

**Chapitre 001 résultat d'investissement reporté 2023 au 001 de 545 093,10 €**

Le solde d'exécution 2023 : 545 093,10 €

**Il vous est demandé d'approuver les montants inscrits en dépenses au 001 : 545 093,10 €**

**Recettes d'investissement**

Concernant les recettes réelles d'investissement, elles sont de 556 000€ et sont décomposées ainsi :

**Chapitre 10 : Dotation, fonds divers et réserves (556 000€)**

Le FCTVA qui lui, est directement demandé par la CAB sur l'ensemble des opérations, est prévu à hauteur de (10 000 €) pour le ruisseau du Bertrand.

L'affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement à hauteur de 546 000€ (1068).

**Il vous est demandé d'approuver le montant inscrit en recettes au chapitre 10 : 556 000€.**

Concernant les autres recettes : 1 611 093,10€,

- Le financement de la section de fonctionnement pour la réalisation des projets d'investissement est fixé à 1,007M€.

**Il vous est demandé d'approuver le montant inscrit en recettes au chapitre 021 : 1 007 093,10**

- Les dotations aux amortissements abondent les recettes d'investissement à hauteur de 4 000€.

**Il vous est demandé d'approuver le montant inscrit en recette au chapitre d'ordre 040 : 4 000€.**

- Les recettes perçues par les communes pour le compte de la CAB (avances comprises) s'élèvent à 600 000€ (et sont égales aux dépenses inscrites au chapitre 041 en dépense).

**Il vous est demandé d'approuver le montant inscrit en recette au chapitre d'ordre 041 :**

**600 000€.**

**Le montant total du BP 2024 des deux sections du budget GEMAPI s'élève à : 4 363 190,57€**

## Budget Primitif 2024 – Votes

### 1) Affectation, reprise des résultats des comptes financiers uniques 2023

- Pour le Budget Principal, la section de fonctionnement bénéficie d'un excédent reporté 2023 de **6 724 980,86 €** et la section d'investissement d'un excédent reporté 2023 de **6 396,88€**. :
  - La totalité de l'excédent de **6 724 980,86 €** est affecté en recette de fonctionnement (002),
  - La section d'investissement reprend un excédent 2023 de **6 396,88€** inscrit en recette au (001)
- Pour le Budget de la Collecte et traitement des déchets, la section d'investissement reprend un déficit brut 2023 de **69 636,11€** inscrit au (001)
- Pour le Budget des Transports, la section de fonctionnement bénéficie d'un excédent reporté 2023 de **605 834,16€** (002), et la section d'investissement d'un report de recettes de **671 593,46€** (001).
- Pour le Budget GEMAPI sur les **1 482 097,47€** d'excédents de fonctionnement constatés en 2023 :
  - **936 097,47 €** sont affectés en fonctionnement (002),
  - **546 000€** en investissement (1068).
  - La section d'investissement reprend un déficit brut 2023 de **545 093,10€** (001).

**La reprise des résultats des comptes financiers uniques ainsi que l'affectation des résultats sont retranscrits dans le tableau ci-dessous :**

	Résultat CFU 2023		BP 2024		
	Fonctionnement	Investissement	Report en fonctionnement	Excédents Capitalisés	Report en Investissement
<b>Budget Principal</b>	6 724 980,86 €	6 396,88 €	6 724 980,86 €	0,00 €	6 396,88 €
<b>Budget Collecte et traitement des Déchets</b>		-69 636,11 €	0,00 €	0,00 €	-69 636,11 €
<b>Budget Transports</b>	605 834,16 €	671 593,46 €	605 834,16 €	0,00 €	671 593,46 €
<b>Budget GEMAPI</b>	1 482 097,47 €	-545 093,10 €	936 097,47 €	546 000,00 €	-545 093,10 €
<b>TOTAL</b>	<b>8 812 912,49 €</b>	<b>63 261,13 €</b>	<b>8 266 912,49 €</b>	<b>546 000,00 €</b>	<b>63 261,13 €</b>

**Il est demandé au Conseil Communautaire de bien vouloir :**

- Approuver l'affectation des résultats d'exploitation et du solde de la section d'investissement constatés au compte financier unique 2023 au budget primitif 2024 du **budget principal** comme exposé ci-dessus.
- Approuver l'affectation des résultats du solde de la section d'investissement constaté au compte financier unique 2023 au budget primitif 2024 du **budget Collecte et traitements des déchets** comme exposé ci-dessus.
- Approuver l'affectation des résultats d'exploitation et du solde de la section d'investissement constaté au compte financier unique 2023 au budget primitif 2024 du **budget des transports** comme exposé ci-dessus.
- Approuver l'affectation des résultats d'exploitation et du solde de la section d'investissement constaté au compte financier unique 2023 au budget primitif 2024 du **budget GEMAPI** comme exposé ci-dessus.

## **2. Adoption du budget primitif du Budget principal 2024**

**Il est demandé au Conseil Communautaire de bien vouloir :**

- Adopter le budget primitif du Budget principal par chapitre.
- Fixer le montant prévisionnel des attributions de compensation 2024 à reverser :  
**2 522 792,37 €** pour la commune de Bastia et,  
**1 668 467,25 €** pour la commune de Furiani.
- Fixer le montant prévisionnel des attributions de compensation 2024 à percevoir :  
**18 304€** pour la commune de Santa Maria di Lota,  
**36 923€** pour la commune de San Martinu di Lota,  
**22 473€** pour la commune de e Ville di Petrabugnu.
- Voter la contribution prévisionnelle à l'Office du tourisme intercommunal pour un montant de **600 000,00€**.
- Voter le versement d'une subvention au Comité d'Action Sociale de la CAB pour **100 000€**
- Voter le versement de la subvention d'équilibre au budget collecte et traitement des déchets pour **2 092 561€**.
- Voter le versement de la subvention d'équilibre au budget des transports : **311 000€**

## **3 Adoption du budget primitif du Budget de la Collecte et des Déchets 2024**

**Il est demandé au Conseil Communautaire de bien vouloir :**

- Adopter le budget primitif 2024 de la Collecte par chapitre.

## **4 Adoption du budget primitif du Budget des Transports 2024**

**Il est demandé au Conseil Communautaire de bien vouloir :**

- Adopter le budget primitif 2024 des transports par chapitre.

## **5 Adoption du budget primitif du Budget GEMAPI 2024**

**Il est demandé au Conseil Communautaire de bien vouloir :**

- Adopter le budget primitif 2024 GEMAPI par chapitre.
- Voter le produit issu de la taxe Gemapi : 930 000€, dont le montant par habitant reste inchangé (14,52€/habitant)

## **6 Vote des taux :**

- Voter la reconduction du taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) à un taux de **1,65%**.
- Voter la reconduction des taux de Cotisation Foncière sur les Entreprises (**24,39%**), et de Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (**3,07%**).

➤ Voter la reconduction du taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) à **16,36%** (budget collecte).

**6-Procéder à la révision des AP/CP suivantes du budget principal : Et procéder à la clôture des opérations suivantes : 3011, 3012, 3013, 3016.**

Numéro de l'AP	Libellé	Montant de l'AP	REVISION AP 2024	TOTAL AP	Mandaté exercices antérieurs	2023	CP 2024	2025	2026
3007	Mise en accessibilité des ERP	615 100,00			239 967,10	0,00	120 000,00	220 000,00	35 032,90
3011	Travaux locaux de Toga	2 439 000,00			2 190 766,44	4 532,33	0,00		
3012	Création vestiaires et tribunes Volpagiu	1 450 000,00			1 196 082,62	212 697,59	0,00		
3013	Extension et rénovation - Cosec Pepito Ferretti	2 312 000,00			2 299 054,73	1 380,00	0,00		
3016	Création salle multiactivités et futsal – Spaziu spurtivu Roger Poggi	1 076 000,00			726 227,15	330 797,60	0,00		
3017	Extension des vestiaires - stade de Miomu	800 000,00	115 000,00	915 000,00	131 829,18	456 369,77	215 000,00		
3020	Planification énergétique territoriale	400 000,00			216,00	864,00	80 000,00	318 920,00	
3022	Création d'un refuge et d'une fourrière animale - Fornacina	2 900 000,00			149 796,48	1 793 503,26	950 864,52	5 835,74	
3023	Voies douces	13 200 000,00			0,00	5 552,00	1 000 000,00	6 440 000,00	5 754 448,00
3025	Tiers lieu dédié à l'innovation AVVIA - Toga	3 430 060,00			514 996,65	1 705 488,40	700 000,00	0,00	
3026	Requalification du terre-plein du port de commerce et création d'un parking relais - Toga	1 100 000,00			0,00		0,00	539 000,00	571 000,00
Numéro de l'AP	Libellé	Montant de l'AP	REVISION AP 2024	TOTAL AP	Mandaté exercices antérieurs	2023	CP 2024	2025	2026
3027	Aménagement des Friches Mattei - Toga	3 850 000,00			0,00	0,00	200 000,00	1 784 000,00	1 866 000,00
3028	Démantelement STEP	3 300 000,00			0,00	31 284,00	200 000,00	1 200 000,00	1 868 716,00
3029	Modernisation du stade Armand Cesari	18 000 000,00			771 660,01	655 905,39	3 500 000,00	10 072 434,60	3 000 000,00
3030	Rénovation Complexe A Rinella	4 400 000,00			3 600,00	45 694,74	700 000,00	2 300 000,00	1 350 705,26
3031	NPNRU	2 814 285,00			0,00		938 095,00	938 095,00	938 095,00
3032	Centre Technique	7 500 000,00			27 990,00	34 409,40	2 000 000,00	3 200 000,00	2 237 600,60
3033	Fonds de concours aux communes membres	3 300 000,00			335 000,00	535 000,00	750 000,00	840 000,00	840 000,00
3034	Requalification de l'espace urbain	2 640 000,00			0,00	0,00	50 000,00	1 300 000,00	1 290 000,00
3035	Création salle de sports à dominante sports de combat	1 650 000,00			0,00	0,00	0,00	825 000,00	825 000,00
3036	Réflexions et Programmation Site Office de Tourisme Intercommunal	700 000,00			0,00	0,00	20 000,00	300 000,00	380 000,00
		77 876 445,00	115 000,00	77 991 445,00	8 587 186,36	5 815 501,48	11 423 959,52	30 283 285,34	20 436 597,76

**6 ) Procéder à la révision de l'AP/CP suivante du budget Collecte :**

Numéro de l'AP	Libellé	Montant de l'AP	Montant réalisé 2023	CP	2025	2026
				BP 2024		
3021	Déploiement des conteneurs semi enterrés	1 400 000,00	396 860,02	500 000,00	252 000,00	251 139,98

**7) Procéder à la révision de l'AP/CP suivante du budget transports :**

N° AP	Libellé	Montant AP	CP 2021	CP 2024	CP 2025	CP 2026
3001 BT	Travaux TCSP	4 400 000,00 €		100 000,00 €	500 000 €	3 800 000,00 €



20240408CC

## DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT DE LA RÉGIE « LES EAUX DU PAYS BASTIAIS » (ACQUA PUBLICA) - ACQUISITION DU SIEGE DE LA RÉGIE

### NOUVEAUX TAUX ET ÉCHÉANCE

Par délibération en date du 29 janvier 2024, le Conseil communautaire a validé une demande de garantie d'emprunt d'Acqua Publica, concernant un prêt auprès du Crédit agricole de la Corse, pour l'achat du siège social de la Régie.

Suite à une modification, après négociation, du taux d'intérêt de l'emprunt en faveur de la Régie, la direction d'Acqua Publica nous demande de redélibérer.

*Pour rappel, par 2 délibérations en date du 16 novembre 2023 le Conseil d'Administration, de la Régie « Acqua Publica » a acté l'acquisition du siège de la Régie (valeur de l'acquisition 3 180 000 €) et souscrit un emprunt pour l'acquisition de ce même siège, auprès du Crédit Agricole de la Corse, pour un montant de 2 500 000 € ci-dessous détaillé :*

- *Organisme bancaire : Crédit Agricole de la Corse*
- *Périodicité : annuelle*
- *Durée : 25 ans*
- *Frais de dossier : 15 500 €*
- *Taux d'intérêt : 5,15 % - **nouveau taux : 4,65 %***
- *Échéance : 180 057,24 € - **nouvelle échéance : 171 210,30 €***
- *Montant emprunt : 2 500 000 €*
- *Coût du crédit : 2 001 431 €*

La modification porte uniquement sur le taux d'intérêt et sur l'échéance annuelle, les autres caractéristiques du prêt étant inchangées (voir tableau ci-dessus).

**Il est donc demandé au Conseil, de valider cette demande de garantie d'emprunt.**

**Avis favorable du Bureau communautaire.**

## RECAPITULATIF DE PRET

**Votre conseiller**

Tél :

**Financement de votre projet** (Tous les montants du tableau ci-dessous sont exprimés en €.)

Prêts	Montant	Taux	Echéance hors assurance	Durée en mois	Durée différé / Anticipation	TAEG	Coût du crédit	Frais de dossier	Partis sociales
Prêt	2 500 000,00	4,65%	0,00 <sup>(1)</sup>	300			1 780 257,50	15 500,00	0,00

**Echéancier prévisionnel hors assurance<sup>2</sup>**

Echéance Annuelle	CRD	Intérêts reportés	Echéance Hors ass.	Intérêts	Capital Amorti
1	2 445 039,70 €	0,00 €	171 210,30 €	116 250,00 €	54 960,30 €
2	2 387 523,75 €	0,00 €	171 210,30 €	113 694,35 €	57 515,95 €
3	2 327 333,30 €	0,00 €	171 210,30 €	111 019,85 €	60 190,45 €
4	2 264 344,00 €	0,00 €	171 210,30 €	108 221,00 €	62 989,30 €
5	2 198 425,70 €	0,00 €	171 210,30 €	105 292,00 €	65 918,30 €
6	2 129 442,20 €	0,00 €	171 210,30 €	102 226,80 €	68 983,50 €
7	2 057 250,96 €	0,00 €	171 210,30 €	99 019,06 €	72 191,24 €
8	1 981 702,83 €	0,00 €	171 210,30 €	95 662,17 €	75 548,13 €
9	1 902 641,71 €	0,00 €	171 210,30 €	92 149,18 €	79 061,12 €
10	1 819 904,25 €	0,00 €	171 210,30 €	88 472,84 €	82 737,46 €
11	1 733 319,50 €	0,00 €	171 210,30 €	84 625,55 €	86 584,75 €
12	1 642 708,56 €	0,00 €	171 210,30 €	80 599,36 €	90 610,94 €
13	1 547 884,21 €	0,00 €	171 210,30 €	76 385,95 €	94 824,35 €
14	1 448 650,53 €	0,00 €	171 210,30 €	71 976,62 €	99 233,68 €
15	1 344 802,48 €	0,00 €	171 210,30 €	67 362,25 €	103 848,05 €
16	1 236 125,50 €	0,00 €	171 210,30 €	62 533,32 €	108 676,98 €
17	1 122 395,04 €	0,00 €	171 210,30 €	57 479,84 €	113 730,46 €
18	1 003 376,11 €	0,00 €	171 210,30 €	52 191,37 €	119 018,93 €
19	878 822,80 €	0,00 €	171 210,30 €	46 656,99 €	124 553,31 €
20	748 477,76 €	0,00 €	171 210,30 €	40 865,26 €	130 345,04 €
21	612 071,68 €	0,00 €	171 210,30 €	34 804,22 €	136 406,08 €
22	469 322,71 €	0,00 €	171 210,30 €	28 461,33 €	142 748,97 €
23	319 935,92 €	0,00 €	171 210,30 €	21 823,51 €	149 386,79 €
24	163 602,64 €	0,00 €	171 210,30 €	14 877,02 €	156 333,28 €
25	0,00 €	0,00 €	171 210,30 €	7 607,66 €	163 602,64 €
<b>Totaux</b>			<b>4 280 257,50 €</b>	<b>1 780 257,50 €</b>	<b>2 500 000,00 €</b>

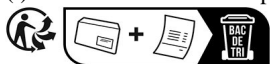
(2) Une assurance couvrant au minimum 100% du financement au titre des garanties décès et incapacité temporaire totale est obligatoire. En cas de pluralité d'emprunteurs, cette quotité peut être répartie entre eux. Les événements garantis et les conditions figurent au contrat. L'emprunteur peut souscrire auprès de l'assureur de son choix une assurance dans les conditions fixées aux articles L313-30 et L313-31 du Code de la Consommation.

**Simulation établie le 11/03/2024**

Votre conseiller se tient à votre disposition pour intégrer tout élément d'actualité et finaliser rapidement votre projet.

Ce document est le résultat d'un calcul effectué avec une calculatrice financière réalisé à l'initiative du consommateur. Il n'est en aucun cas un devis, une simulation, une offre de crédit et ne saurait avoir une valeur contractuelle.

(1) : Première mensualité après la période de différé.







CUMUNITÀ  
D'AGGLUMERAZIONE  
DI BASTIA

20240408CC

**GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES  
PROPOSITION DE PROLONGATION DE LA DURÉE DE VALIDITÉ  
DES CONVENTIONS DE DÉLÉGATION TEMPORAIRE  
PASSÉES AVEC LES COMMUNES MEMBRES**

La Communauté d'Agglomération de Bastia a signé en novembre 2022 des conventions avec les cinq communes membres afin de leur confier la gestion temporaire de la compétence "Gestion des Eaux Pluviales Urbaines", le temps de pouvoir mener l'étude préalable au transfert de la compétence.

En l'état, ces conventions prennent fin le 30 juin 2024.

Le 29 février dernier s'est tenu le comité technique relatif à la phase 3 relative à l'évaluation des charges transférées. Il ressort des différents échanges avec les services communaux que, compte tenu de la période budgétaire actuelle qui demande un investissement en temps conséquent, le comité de pilotage de cette phase, prévu initialement en mars 2024, doit être reporté au mois de mai afin de laisser aux services le temps suffisant pour pouvoir échanger dans les meilleures conditions avec leurs élus au sujet des diverses méthodes de calcul des charges proposées par le prestataire KPMG.

En outre, la prise de compétence effective par la CAB va nécessiter une dernière phase relative à l'étude de scénarios pour la prise de compétence, ainsi que la rédaction des différents documents administratifs (PV de transfert, délibérations), et leur validation par les différentes instances, communales et communautaires.

Ainsi, afin que l'étude puisse être menée à terme dans des conditions optimales tout en permettant aux élus de disposer du temps nécessaire pour débattre sur les solutions proposées par le prestataire, une prolongation du délai de validité des conventions de gestion est proposée.

Cette prolongation est rendue possible par les termes de l'article 2 des conventions qui stipule que ces dernières pourront faire l'objet d'une prorogation par décision expresse de l'ensemble des parties, et ce pour une durée de 6 mois.

**Il est proposé au Conseil communautaire, d'approuver le principe d'une prolongation des conventions de gestion de la compétence "Gestion des Eaux Pluviales Urbaines" pour une durée de 6 mois, soit jusqu'au 31/12/2024.**

**La date de la prise de compétence effective par la Communauté d'Agglomération de Bastia serait ainsi fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2025.**

**Avis favorable du Bureau communautaire.**